

UN EXEMPLE DE RÉSOLUTION

FORUM: Le Comité des Droits de l'Homme (AG 2)

QUESTION: Comment garantir un accès de tous à une éducation de qualité ?

PORTE-PAROLE: Etats-Unis

MEMBRES SIGNATAIRES: Allemagne, Canada, Grèce, Iran, Japon, Pays-Bas, Suède

Le Comité de Droits de l'Homme,

Prenant note que l'éducation constitue un droit fondamental de l'homme et qu'il est nécessaire d'éduquer la population afin qu'elle atteigne un bien-être et une forme de connaissance,

Rappelant également l'article 26 de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme", et les articles 13 et 14 du "Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels Universels",

Alarmé par l'Humanium qui recense 72 millions d'enfants dans 10 pays, et remarque que 40% de ces enfants en âge de fréquenter l'école sont non scolarisés,

Prenant acte du fait que ce droit est mis à mal par les effets des inégalités, du manque d'engagement politique et de l'insuffisance des investissements dans l'éducation et que dans beaucoup de cas, la raison pour laquelle les enfants ne peuvent pas aller à l'école est la pauvreté des familles,

Réaffirmant que des millions d'enfants et d'adultes restent victimes d'un manque d'accès à l'éducation, en raison de la pauvreté, mais aussi de certaines cultures,

1. Demande aux Etats de reconnaître l'éducation comme un droit fondamental de l'homme en l'inscrivant dans la loi ;
2. Encourage la mise en place d'un fonds international pour aider les pays en voie de développement à établir un système d'éducation de qualité en construisant des bâtiments scolaires et en rémunérant les enseignants des pays non-développés grâce aux dons des pays développés volontaires redistribués par l'ONU ;
3. Invite tous les Etats membres à prendre des mesures pour améliorer leur système d'éducation en :

- a. rendant l'éducation primaire (de 3 ans à 10 ans) gratuite et obligatoire dans les écoles publiques,
 - b. soutenant les bourses d'études données aux enfants, particulièrement en tenant compte des inégalités de genre, par les ONG,
 - c. tenant compte de l'importance des cours d'art, de sport, de langues, d'informatique et de sensibilisation à l'environnement qui aideraient les jeunes à devenir plus responsables, plus dynamiques et plus actifs dans la communauté,
 - d. tenant compte de l'importance de la formation pour choisir une carrière professionnelle ;
4. Propose de sensibiliser la population :
- a. en encourageant la presse à faire des spots publicitaires informatifs diffusés sur des chaînes télévisées publiques et dans des journaux nationaux,
 - b. en faisant des documentaires sur ce sujet,
 - c. en faisant des campagnes nationales avec les organisations locales concernées et avec la participation d'intervenants du milieu éducatif ;
5. Recommande d'éduquer les populations en :
- a. enseignant les droits fondamentaux dans les écoles en respectant l'article 26 de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme",
 - b. encourageant vivement à faire des campagnes publicitaires dans le monde entier pour recruter des professeurs volontaires avec l'aide de l'ONU, de l'UNESCO, et de l'UNICEF ;
6. Invite les gouvernements à construire des bâtiments appropriés à l'éducation dans les endroits où il n'y a pas d'infrastructure nécessaire pour les enfants, autrement dit, où les enfants ne peuvent pas aller à l'école parce qu'il n'y en a pas, grâce au fonds d'aide internationale de l'ONU quand leur propre fonds n'est pas suffisant ;
7. Encourage les pays à mettre leurs problèmes politiques en faisant des réunions dans des lieux sécurisés, et auxquelles tous les pays qui ont des problèmes peuvent participer pour collaborer afin d'améliorer l'éducation ;
8. Demande aux Etats qui jouent le rôle de pays d'accueil pour les réfugiés à leur donner accès à une éducation de qualité en :
- a. créant des classes avec des enseignants qui feraient partie de l'organisation "Enseignants Sans Frontières", qui connaissent la langue du pays hôte et la langue maternelle des enfants réfugiés pour leur apprendre la langue et l'histoire des pays d'origine et accueillants, avec le fonds d'aide internationale de l'ONU pour l'éducation,
 - b. créant obligatoirement des écoles dans les camps de réfugiés,

- c. créant des classes pour l'enseignement spécialisé de certains métiers incluant les métiers du bâtiment ; le matériel pédagogique inclura tous les équipements nécessaires, l'accès à Internet fournis par l'UNICEF et par des gouvernements volontaires,
 - d. facilitant et simplifiant la bureaucratie pour les réfugiés pendant le processus d'inscription dans les écoles du pays d'accueil ;
9. Engage à sensibiliser tout le monde à l'importance de l'éducation, notamment dans les pays moins avancés (PMA) en :
- a. expliquant aux parents que l'éducation est une façon effective pour vaincre la pauvreté car la plupart des familles refusent que leurs enfants aillent à l'école pour qu'ils travaillent et gagnent de l'argent pour le foyer:
 - i. i. encourage à déployer tous les efforts des enseignants pour parler et convaincre tous les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles,
 - ii. ii. encourage les gouvernements à créer et visionner des spots publicitaires sur l'importance de l'éducation pour tous;
 - b. sensibilisant les enfants sur la nécessité de l'éducation :
 - i. en encourageant les enfants à poursuivre leurs études à un niveau supérieure,
 - ii. en sollicitant des professeurs d'université à réaliser des conférences afin de démontrer l'importance de poursuivre leurs études supérieures,
10. Prie les Etats de travailler en collaboration afin de prendre en considération la condition des filles par l'intermédiaire du fonds d'aide internationale de l'ONU en :
- a. fournissant une assistance sociale telle qu'une aide alimentaire ou bien une aide au confort aux familles qui envoient leurs filles à l'école ;
 - b. essayant d'assurer plus d'opportunités de travail aux femmes grâce à une facilitation de l'accès à l'école pour les jeunes filles ;
11. Propose de créer des taxes réservées à l'éducation pour en améliorer la qualité :
- a. en construisant des bâtiments scolaires ou en les remettant aux normes,
 - b. en augmentant la rémunération des enseignants pour qu'ils puissent mieux enseigner et s'occuper d'eux-mêmes,
 - c. en fournissant des fournitures scolaires gratuites aux enfants ;
12. Décide de demeurer actif sur le sujet.